

Nombre de membres en exercice

95 représentant 166 voix

Nombre de membres présents

69 représentant 110 voix

Nombre de membres présents ou représentés

82 représentant 140 voix

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE



PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DE LA PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Étaient présents les délégués suivants : Cf. annexe au présent P.V

Pouvoirs : Cf. annexe au présent P.V

1. Installation membres délégués

La séance a été ouverte sous la présidence de M ESCARON Dominique, président sortant du Syndicat mixte du Parc naturel régional de chartreuse, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Stéphane GUSMEROLI a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

M. Gilbert GUIGUE reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée. Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article 13 des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse était remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Election à la Présidence

Le Président de séance appelle les candidats à la présidence de se déclarer.

Madame WOLFF, déclare sa candidature.

Compte tenu qu'une seule candidature a été déclarée, le Président de séance, propose de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical décide de lever le scrutin secret, et de procéder par vote à main levée pour l'élection à la présidence.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical élit madame Corine WOLFF à la présidence du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Pour 138 voix

Contre 0 voix

Abstention 2 voix

2.3. Constitution du bureau : SANS OBJET

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

.....
.....

2.4. Déroulement de chaque tour de scrutin SANS OBJET

